



**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

OBJET :
« effets de la présence du loup sur le territoire des Causses du Quercy et propositions d'actions »

DATE DE LA CONVOCATION

12 avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

12 avril 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
En exercice : 24
Présents : 10
Votants : 20
Voix : 36

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à quatorze heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Cœur-de-Causse, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional,
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Régionale
Mme C. MARLAS, Conseillère Départementale
Mme A. VACOSSIN, Conseillère Départementale
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat,
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, Conseiller Régional, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme M. GINESTET, Conseillère Départementale, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. F. DECREMPS, Conseiller Départemental, donne pouvoir à Mme N. MASBOU
M. A. TERLIZZI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à Mme A. VACOSSIN
M. C. PROENÇA, représentant de CAUVALDOR, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne, donne pouvoir à M. F. REYMANN
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats, donne pouvoir à M. S. CHERER
M. A. ORTALO-MAGNE, Maire de Larnagol, donne pouvoir à Mme M.J. ELIAS
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-Sur-Célé
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry-Vers

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, Directrice-Adjointe du Parc naturel régional.

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que l'élevage ovin est une activité omniprésente sur le territoire du Parc et seul un pâturage extensif peut permettre de valoriser les ressources fourragères naturelles de notre territoire. Au-delà de son importance économique primordiale, l'élevage permet de conserver des milieux ouverts, accueillants pour la biodiversité, de maintenir des paysages de qualité, et de lutter contre le risque incendie.

La présence du loup est avérée depuis un an dans le Lot et plus particulièrement sur la zone centrale du Parc. Le loup est une espèce protégée par la Convention de Berne de 1979 et par les dispositions de la directive européenne de 1992, dite directive « habitats ».

Le problème de la prédation du loup a été pris en compte par l'Etat avec l'activation du Plan loup par la Préfecture en mai 2022.

Le retour du loup a lieu dans un contexte économique difficile pour la filière ovine. Il est un facteur d'aggravation de la situation de l'élevage, sans oublier les impacts psychologiques pour les éleveurs.

Les éleveurs touchés ont presque tous fait le choix de garder les brebis en bâtiments. C'est compréhensible mais non viable économiquement (travail supplémentaire, achat de fourrages...), parfois irréalisable techniquement (pas assez de bâtiments) et non-souhaitable en termes environnemental et paysager. Il est donc important de soutenir les éleveurs.

Il est primordial de compléter les mesures aidées dans le cadre du Plan loup par un plan d'action permettant d'accompagner les éleveurs face à la prédation.

La Présidente et les élus du Parc, à l'unanimité :

- rappellent l'importance de l'élevage pastoral sur le territoire du Parc pour la préservation de la biodiversité, des paysages et de l'économie locale ;
- affirment leur solidarité et leur soutien aux éleveurs touchés par la prédation ;
- rappellent leur volonté de continuer à promouvoir un élevage pastoral ;
- affirment que, même si la gestion du loup n'est pas dans sa compétence, le Parc est volontaire pour s'engager aux côtés des éleveurs et de l'Etat afin de trouver et d'apporter des solutions ;
- proposent d'élaborer un programme d'action adapté au territoire et concerté avec les partenaires et éleveurs qui le souhaitent, pour les accompagner dans l'adaptation de leur système ;
- proposent que le Parc mobilise les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre ce programme d'actions.

**La Présidente
Catherine MARLAS**